

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoipé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoipé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal du 31 mars 2008 (n° 2), du 24 juillet 2008 (n° 16 et 31), du 23 octobre 2008 (n° 52), du 4 juin 2009 (n° 9) et du 10 février 2011 (n° 4) :

- 9 août 2011 – Pont Mayou – Confortement des appuis suite à la crue du 12 février 2009 et aux crues successives – Mission de maîtrise d'œuvre partielle – Société Getec : 9 615 € HT.

- 16 août 2011 – Mise à disposition de bâtiments modulaires à titre onéreux et occupation du domaine public – La Poste : square Gambetta/place de la République – Montant forfaitaire de 30 000 €.

- 16 août 2011 – Mission de suivi animation du Programme d'Intérêt Général 2009 à 2011 – Marché complémentaire pour tenir compte des nouvelles modalités d'intervention de l'Anah – Association PACT-HD Pays Basque – 23 550 € HT.

- 18 août 2011 – Convention de gestion sociale avec le PACT-HD Pays Basque pour les procédures de relogement temporaire dans des appartements sis résidences Sainte-Claire, Sainte-Croix, 32 rue Maubec et hôtel Adour (propriété de l'Office Public de l'Habitat de Bayonne ou de l'Etablissement Public Foncier Local) – Fixation de la rémunération du prestataire.

- 23 août 2011 – Contrat de support du module Business Objects - Société Décivision – 3 080 € HT pour une durée de 12 mois.

- 24 août 2011 – Conception méthodologie et animation de la concertation sur l'écoquartier du Séqué – Groupement Francom/Mme Mornet-Périer – 96 120 € HT.

- 25 août 2011 – Contentieux Larcebal / Ville de Bayonne – Requête n° 1100835-4 contestant la légalité d'un arrêté de non-opposition à une déclaration préalable de travaux – Défense assurée directement par les services municipaux.

- 26 août 2011 – Acquisition et mise en service de matériel péager pour les parcs de stationnement – Marchés n° 11063 (lot 1 matériel péager pour les parcs Boufflers et champ de foire) et n° 11064 (lot 2 lecteurs pour les parcs Ste Claire et Gare) – Avenants de transfert de ces marchés conclus initialement avec la société Thales Security Solutions et Services SAS à la société Thales Communications et Security SA.

- 29 août 2011 – Contrat de maintenance des applicatifs Sedit-Marianne - Société Berger-Levrault - 1 587 € HT pour une durée de 12 mois.

- 29 août 2011 – Création d'un terrain de sport en enrobé - Lot 1 : réalisation de la plateforme et des tracés sportifs – Eurovia Aquitaine : 36 303,20 € HT - Lot 2 : fourniture et pose des équipements constituant le plateau multisport – Sport France : 18 500 € HT.

- 8 septembre 2011 – Prestations de service d'assistantes sociales pour le personnel de la ville et du CCAS de Bayonne – Groupement de commandes – Association Iscipa : 30 909,60 € HT (dont 23 182,20 € HT pour la ville) pour un an à compter du 01/10/2011.

- 12 septembre 2011 – Mission de maîtrise d'œuvre relative à la consolidation, à la stabilisation et à la mise en sécurité des ruines du château de Marracq – Groupement Stéphane Thouin architecture/Yves Le Douarin économiste - 26 692 € HT.

- 12 septembre 2011 – Location d'engins de travaux publics avec chauffeur pour une durée de 3 ans (prix unitaire à la journée) - Lot 1 : pelle hydraulique sur pneus (de 13 à 16 tonnes) - Eurl Laborde – 540 € HT - Lot 2 : pelle hydraulique sur chenilles (8 à 10 tonnes) – EURL Laborde – 500 € HT - Lot 3 : tracto-pelle – procédure classée sans suite - Lot 4 : minipelle 5 à 7 tonnes – EURL Laborde – 500 € HT - Lot 5 : tracteur agricole et remorque double essieux – Entreprise Michel Iriart – 448 € HT.

- 14 septembre 2011 – Nettoyage régulier de certains locaux – procédure adaptée suite à appel d'offres sans suite – Entreprise Nettoyage 2064 – 18 715,40 € HT.

- 15 septembre 2011 – Louage de choses – Conférence alter-économie du 13 octobre 2011 dans le cadre du dispositif Urbact – Location d'une salle auprès de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour : 100 €.

- 20 septembre 2011 – Prestation de production dans le cadre de l'exposition « Tauromachie et regards d'artistes » - M. Michel Dieuzaide – 1 711 €.

- 20 septembre 2011 – Prestation de production dans le cadre de l'exposition « Tauromachie et regards d'artistes » - M. Roger de Montebello – 521 €.

- 26 septembre 2011 – Commande de deux sculptures de l'artiste Steph Cop à l'association Images et Outils (Spacejunk) pour installation aux abords du centre aquatique des Hauts de Bayonne – 43 400 € nets de TVA.

- 29 septembre 2011 – Recours à l'emprunt pour le budget principal – 2 000 000 € auprès de la Société Générale – Durée 15 ans - Taux fixe 4,49 %.

- 4 octobre 2011 – Recours à l'emprunt pour le budget principal – 3 000 000 € auprès de Dexia Crédit Local – Durée 15 ans – Taux fixe de 4,36 %.

- 4 octobre 2011 – Prestation de location d'une matériauthèque à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre de l'exposition « Entre ville et nature » – 4 306 € TTC + 600 € TTC de frais de déplacement.

- 4 octobre 2011 – Convention relative à l'occupation du domaine public Trinquet Moderne par M. Jean-Marie Mailharro – Redevance annuelle de 16 000 € hors TVA.

Le conseil municipal prend acte de la communication de ce compte-rendu.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **ADMINISTRATION GENERALE** – Désignation de nouveaux membres de la commission extra municipale « Fêtes traditionnelles ».

Lors des séances du 24 juillet 2008, puis du 10 février 2011, le conseil municipal a arrêté la liste des membres de la commission extra municipale « Fêtes traditionnelles ».

Suite à la récente démission de deux de ses membres, il est demandé au conseil municipal de procéder à la désignation des personnes suivantes

au titre des représentants d'associations et des personnes qualifiées :

Madame Sylvie MAINHAGUIET (présidente de l'association Aupa Paquita) en remplacement de Monsieur Jano FOURCADE (association Info&Co),

Monsieur Owen LAGADEC-IRIARTE en remplacement de Monsieur Franck ETHEVE.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoipé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoipé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** – Cimetière Talouchet - Institution de concessions funéraires destinées à recevoir des urnes cinéraires.

La ville de Bayonne dispose depuis de nombreuses années d'un site cinéraire au cimetière Talouchet composé d'un jardin du souvenir destiné à la dispersion des cendres et de plusieurs modules de columbarium permettant de recevoir des urnes funéraires.

Le développement de la crémation comme mode d'inhumation et la mise en œuvre des dernières dispositions législatives destinées à donner un statut protecteur aux cendres, en interdisant notamment la conservation des urnes funéraires dans les propriétés privées, nous conduisent à proposer aux personnes disposant d'un droit à sépulture sur le territoire de la ville de Bayonne, des concessions funéraires destinées à recevoir les urnes cinéraires.

C'est ainsi que la ville a mis en place 25 cavurnes pouvant recevoir 4 à 5 urnes et projette d'en implanter 25 supplémentaires en 2012. Les familles auront à leur disposition des emplacements équipés (structure et pierre tombale), ce qui permettra d'assurer une certaine homogénéité de l'espace concerné.

Il est demandé au conseil municipal d'instituer, pour l'octroi de ces emplacements, trois durées de concessions (15 ans, 30 ans et 50 ans), identiques à celles des concessions funéraires classiques, et de fixer leurs tarifs tels qu'indiqués ci-dessous :

- 15 ans : 450 €
- 30 ans : 700 €
- 50 ans : 1 000 €

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoipé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoipé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE** – Adoption de la charte pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne.

Caractérisé par une animation et une convivialité avérées, le quartier du Petit Bayonne est traditionnellement considéré comme un lieu festif de forte attractivité, unique sur l'agglomération et dont la réputation va bien au-delà.

Le quartier du Petit Bayonne, « Le Petit », est devenu le lieu privilégié par les jeunes pour s'y retrouver, dans un premier temps à l'occasion d'événements particuliers puis régulièrement chaque fin de semaine. Progressivement, les habitudes ont encore évolué et les « fêtes de fin de semaine » ont débuté dès le jeudi soir, attirant une population de plus en plus jeune.

Outre la fréquence accrue de ces pratiques l'on constate également leur extension spatiale, le périmètre de la fête débordant désormais sur la rive gauche de la Nive et touchant, sinon la totalité, une partie non négligeable du centre ancien.



C'est une évolution des comportements, notamment des jeunes, qui a conduit à l'apparition de ces rassemblements festifs nocturnes auxquels de nombreuses villes en France et en Europe sont confrontées, engendrant des dérives, excès et débordements.

Ils se caractérisent à Bayonne comme ailleurs, par une alcoolisation massive et la consommation de produits toxiques qui, associés à l'interdiction de fumer à l'intérieur des débits de boissons et à l'usage de la musique amplifiée dans ces derniers, engendrent des nuisances dans le centre ancien, dont l'organisation urbaine et la structure du bâti en amplifient les effets, jusqu'à dépasser le seuil tolérable pour les habitants.

L'envahissement de l'espace public, les dégradations, les incivilités et les tensions de plus en plus vives avec les riverains ont conduit le maire de Bayonne à constituer un groupe de travail composé d'élus, d'habitants du quartier et de représentants des débits de boissons afin de mieux cerner le phénomène et rechercher avec les services de l'Etat les solutions adéquates.

Pour éviter une aggravation de la situation et permettre aux habitants de retrouver le minimum de tranquillité à laquelle ils peuvent légitimement prétendre, un certain nombre de décisions ont été prises :

\* par arrêtés municipaux en date du 11 juin 2010

- pour avancer l'heure de fermeture des débits de boissons en centre-ville, certains jours et notamment le jeudi soir ;
- pour réduire les horaires de vente de boissons alcoolisées à emporter dans les quartiers ;
- pour interdire la consommation d'alcool sur les lieux publics et les voies publiques du centre-ville ;

\* par arrêté préfectoral en date du 30 août 2010

- pour fixer la distance minimale d'implantation des débits de boissons dans les secteurs du Petit et Grand Bayonne.

Dans le même temps, bien consciente que ces mesures ne pourraient enrayer ce phénomène urbain généralisé, avec l'apparition de nouveaux comportements qu'il est apparu nécessaire de mieux connaître, la municipalité, à l'initiative du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, a commandé une étude dont les objectifs étaient d'une part d'analyser le phénomène des rassemblements festifs nocturnes des jeunes au Petit Bayonne et ses conséquences et d'autre part de proposer des pistes pour en canaliser les débordements de plus en plus mal supportés par les habitants du quartier.

Nous avons pu prendre connaissance de cette étude qui a été restituée en février 2011.

Parmi ses préconisations figure notamment la nécessité de mener des actions de médiation constructive et de concertation mettant en présence les différents protagonistes et visant à établir une charte de la vie nocturne à Bayonne.

C'est ce document qui nous est présenté aujourd'hui, fruit d'un long travail, difficile mais constructif et enrichissant.

Il recouvre les résolutions et les engagements des parties signataires en fonction de leurs rôle et compétences respectifs, afin de permettre le retour d'une cohabitation apaisée, enjeu prioritaire pour notre centre ancien et ses habitants.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les engagements de la ville de Bayonne contenus dans la charte ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoipé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoipé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **POLITIQUE DE LA VILLE** – Service civique - Demande de subvention au Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Dans le cadre de la mise en œuvre du service civique sur Bayonne, 18 volontaires ont été recrutés par l'association Unis-Cité afin d'accomplir les missions suivantes :

- une mission de prévention des conduites addictives, avec la médiation par les pairs sur le quartier du Petit Bayonne, conduite par 10 volontaires (6 à partir du 1er septembre et 4 à partir du 1er octobre 2011) jusqu'à fin juin 2012, les jeudis / vendredis et samedis de 21h à 3h du matin ;

- un programme "Médiaterre" qui concernera des familles volontaires des Hauts de Bayonne et portant essentiellement sur des bonnes pratiques et l'évolution des comportements en faveur du respect de l'environnement, animé par 8 volontaires à partir du 1er novembre 2011 jusqu'à fin juin 2012 ;

- des actions intergénérationnelles auprès des personnes âgées, mission commune aux 18 volontaires jusqu'à fin juin 2012.

Une convention de partenariat entre la Ville de Bayonne et Unis-Cité a été signée le 30 août 2011, qui fixe les moyens nécessaires à la réalisation des missions d'intérêt général que la Ville s'engage à mettre à disposition d'Unis-Cité.

Le coût global de la mise en œuvre du service civique pour la Ville de Bayonne s'élève à 114 K€ (budget prévisionnel joint en annexe).

Les missions accomplies par les volontaires du service civique portant sur des problématiques d'agglomération, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Contrat urbain de cohésion sociale une subvention maximale pour la mise en œuvre du service civique.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoipé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoipé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE** – Réponses de la Ville de Bayonne au 2<sup>ème</sup> appel à projets du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) pour 2011.

L'avenant 2011/2014 du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération bayonnaise a été validé par l'Etat, l'Agglomération Côte Basque-Adour, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, la Caisse d'allocations familiales de Bayonne, l'Agence régionale de santé et la commune de Saint-Pierre-d'Irube.

Avec cet avenant, il s'agit de promouvoir une politique partenariale concertée pour traiter des situations et des processus de dévaluation de certains territoires urbains. L'ambition est de produire une ville plus solidaire, capable d'intégrer dans la durée toutes ses composantes, en développant tous les moyens et projets nécessaires, à l'échelle tant des quartiers que de l'ensemble urbain.

Rappelons que la priorité n°1 du CUCS de l'agglomération bayonnaise demeure le développement de la zone urbaine sensible du plateau Saint-Etienne ; pour la période 2011-2014, le CUCS a vocation à agir sur les représentations et les pratiques sur ce territoire.

Le GIP DSU a lancé sur ces bases un second appel à projets dans le cadre du CUCS 2011, pour la mise en œuvre de ce projet de développement construit en concertation avec les opérateurs et partenaires du GIP DSU.

La Ville de Bayonne envisage, dès lors, d'inscrire certains de ses projets de développement social urbain dans cette dynamique partenariale, et les propose en réponses à cet appel à projets.

Thématique Education :

- médiation et information des familles sur les activités éducatives et périscolaires : demande de subvention de 3 400 €, pour un budget total de l'action de 6 800 €.
- diagnostic et coordination des dispositifs d'accompagnement à la scolarité : demande de 12 000 €, pour un budget total de l'action de 15 400 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter lesdites subventions dans le cadre du 2<sup>ème</sup> appel à projets du CUCS pour 2011 et à signer les conventions à venir, relatives aux subventions attribuées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Maison des Associations - Centre de ressources et d'appui à la vie associative (CRAVA) – Convention avec les associations « INSTEP Aquitaine » et « Sport Pyrénées Emploi 64 »

Les associations régies par la loi 1901 jouent un rôle fondamental en participant au développement local des territoires. Elles sont, de nos jours, de plus en plus confrontées aux enjeux de la professionnalisation et de la consolidation de leurs activités. C'est pourquoi, il est nécessaire, voire indispensable, qu'elles connaissent et respectent le cadre juridique dans lequel elles s'inscrivent.

De leur côté, les collectivités territoriales étant en relation quotidienne avec le milieu associatif, ne peuvent rester inactives face à cette évolution en termes réglementaire, économique ou d'activité et se doivent de fournir à ces associations les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

C'est en ce sens, et consciente de l'évolution des contraintes et exigences qui pèsent sur ce secteur et de sa responsabilité en matière de soutien, que la ville de Bayonne s'est investie.

En effet, après avoir ouvert en novembre 2006, la Maison des associations, la ville a mis en place un Centre de ressources et d'appui à la vie associative (CRAVA) qui, depuis trois ans, offre aux associations des services de soutien et d'accompagnement.

Ce centre a pour mission d'organiser à l'intention des dirigeants, animateurs ou éducateurs ou tout simplement adhérents d'associations :

- des séances d'information et de sensibilisation animées par des experts du milieu associatif mais aussi par des partenaires institutionnels ; elles traitent des thèmes et des problématiques que rencontrent, au quotidien, les associations dans le domaine de la gestion et de l'animation ;
- un accompagnement individuel ou collectif plus approfondi sur des besoins spécifiques ;
- des rendez-vous ou rencontres avec les partenaires institutionnels ou techniques ; les associations peuvent ainsi rencontrer individuellement, sur rendez-vous, les interlocuteurs spécifiques selon leurs champs de compétence.

Pour le fonctionnement de ce centre, la ville bénéficie du Dispositif local d'accompagnement (DLA) créé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion sociale avec la Caisse des Dépôts et le Fonds social européen, qui ont délégué le portage de ce dispositif, dans notre département, à deux associations « INSTEP Aquitaine » et « Sport Pyrénées Emploi 64 ». La ville s'appuie ainsi sur l'expérience et le réseau d'experts de ces dernières.

En trois ans de fonctionnement, l'action globale du DLA se traduit par l'organisation de 36 séances d'information et de sensibilisation, autour de 16 thématiques différentes et à l'attention de 367 associations, ainsi que de 15 sessions de qualification pour 150 associations bénéficiaires.

Aujourd'hui, la Maison des associations est ainsi clairement identifiée comme un lieu ressources qui contribue à améliorer la relation avec les associations.

Le partenariat arrivant à son terme, il est proposé de le reconduire avec les associations « INSTEP Aquitaine » et « Sport Pyrénées Emploi 64 », sous la forme d'une nouvelle convention triennale.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention, ci-annexée, qui détermine les modalités de ce partenariat entre la ville de Bayonne et les deux associations, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 20 octobre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoipé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoipé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Causse présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE** – Conventions avec EDF en faveur de l'efficacité énergétique.

Dans le cadre de la loi n° 2005-781 de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique et par convention générale approuvée lors du conseil municipal du 5 février 2009, un partenariat a été instauré entre la ville de Bayonne et EDF.

Il est rappelé que ce partenariat vise à diminuer les consommations d'énergies, notamment par des actions de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine (bâtiments et éclairage public) de la ville de Bayonne. Ces actions sont alors éligibles au bénéfice de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Pour ce faire, chaque année, deux conventions spécifiques sont soumises au conseil municipal pour approbation (convention d'application et convention de répartition des certificats d'économie d'énergie) reprenant les opérations réalisées dans l'année et permettant à EDF de solliciter lesdits certificats auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). La participation financière, versée ensuite par EDF, est conditionnée par la délivrance de ces CEE.

Afin de permettre à EDF de solliciter plus régulièrement la délivrance des certificats d'économies d'énergie, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer, après validation des services techniques municipaux, les conventions d'application et de répartition par ensemble d'opérations – ou par opération spécifique – et non plus sur une année complète.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Causse présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** - Enquête publique visant à déclarer d'intérêt général les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin de l'Adour aval – Avis de la commune de Bayonne.

Par arrêté inter-préfectoral, signé du préfet des Landes en date du 26 août 2011 et du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 2 septembre 2011, une enquête publique a été prescrite du 26 septembre au 10 octobre 2011 en vue de déclarer d'intérêt général les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin de l'Adour aval et d'habiliter le Syndicat mixte des berges du bas Adour (SYMBBA) à les entreprendre au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Cette procédure permet en effet l'investissement de fonds publics par un maître d'ouvrage sur des propriétés ne lui appartenant pas ainsi que l'accès à celles-ci pour l'exécution des travaux. Elle constitue enfin l'autorisation réglementaire au titre du code de l'environnement pour la réalisation de ces travaux.

Sur le territoire de la commune de Bayonne, il s'agira en particulier pour le SYMBBA de pouvoir entretenir les digues réalisées en rive droite de l'Adour, à partir du pont Hubert Touya supportant l'autoroute A63, jusqu'en limite avec la commune de Tarnos et ce éventuellement, sans l'accord des propriétaires de ces ouvrages.

L'objectif poursuivi par le syndicat est bien évidemment d'intérêt général puisque l'entretien des digues permet d'assurer la protection des biens et des personnes.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à la déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin de l'Adour aval.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Muséum d'histoire naturelle - Acquisition d'œuvres – Demandes de subventions.

Dans le cadre de l'exposition « Espèces en voie d'apparition », qui présentait les œuvres de François Riou du 10 juin au 28 août dernier, la Ville a acquis trois œuvres de l'artiste pour une somme de 2 900 €.

L'intention de ce sculpteur-plasticien est de créer un cabinet de curiosité ou un muséum virtuel à l'échelle du territoire couvert par ces expositions, à partir d'objets métamorphosés venant de notre quotidien. Ainsi, ces œuvres s'ancrent-elles dans un contexte territorial, en s'inspirant d'éléments de la culture locale.

Par cette acquisition, les collections du Muséum s'enrichissent d'œuvres d'art qui interpellent le regard des scientifiques, mais aussi celui du public, venu très nombreux visiter cette exposition.

Cette acquisition est susceptible d'être soutenue par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et le Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM). Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de ces partenaires aux taux les plus élevés possibles.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Plaine d'Ansot – Boutique de la Maison des barthes – Adoption de nouveaux tarifs.

Par délibération du 27 mai 2010, le conseil municipal a adopté les tarifs des livres et objets vendus à la boutique de la Maison des barthes, sur le site de la plaine d'Ansot.

Au regard des demandes des visiteurs et de leurs pratiques, les nouveaux produits désignés ci-dessous devraient venir compléter l'offre actuelle, les prix proposés étant les suivants :

Désignation des articles	Prix net de vente en euros
Cendrier de poche	1,80
Appeau chouette chevêche	4,00
Appeau tourterelle	6,00

Il est demandé au conseil municipal d'adopter ces tarifs et leur mise en application immédiate.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** - Projet d'élargissement des chemins de Pinède et Loustaounaou - Bilan de la concertation préalable.

Par délibération en date du 21 juillet 2011, la ville de Bayonne a décidé d'engager une concertation préalable au projet d'élargissement des chemins de Pinède et de Loustaounaou.

En termes d'organisation, cette concertation a été ouverte à compter du 17 août 2011. Un avis d'information sur la concertation a été diffusé dans le journal Sud-Ouest. Cet avis a également été publié sur le site Internet de la ville et affiché à la mairie et en différents endroits des chemins de Pinède et de Loustaounaou.

Un dossier de présentation du projet d'aménagement ainsi qu'un registre d'observations ont été tenus à disposition du public à la mairie de Bayonne, jusqu'au jour de présentation du bilan de la concertation devant le conseil municipal.

En termes de bilan, la participation du public s'est uniquement traduite par six observations portées sur le registre par des riverains.

Il en ressort les thèmes d'expression suivants :

- la demande de création de l'espace partagé sur le chemin de Pinède du côté des parcelles AL 45, 46 et 47, c'est-à-dire du côté où l'urbanisation sera prépondérante ; ce parti d'aménagement avait été effectivement privilégié ;
- une remarque sur la dénomination du ruisseau des Angés ;
- le souhait que le trottoir du chemin de Loustaounaou soit continu jusqu'au n° 45 ; cet aménagement est prévu, la ZAC du Séqué s'étendant au-delà du terrain situé face au n° 45 du chemin de Loustaounaou ;
- le même vœu pour l'extrémité nord du chemin de Loustaounaou, afin que l'aménagement soit assuré jusqu'au carrefour avec le chemin de Cazenave, soit 90 m environ en amont de l'arrêt de bus projeté ;
- deux oppositions au projet présenté sur le fondement d'éventuelles atteintes environnementales au site en général, au ruisseau des Angés en particulier, et du fait d'une augmentation du flux de circulation consécutif à l'arrivée de nouveaux habitants au Séqué.

Par rapport à ces deux dernières observations, il est ici rappelé que le projet global présenté à la concertation sera soumis, préalablement à sa mise en œuvre, à une enquête publique qui comportera notamment une étude d'impact en vertu des dispositions du code de l'environnement (article R.122-8).

Ce document aura pour objectif de procéder à une analyse de l'état initial du site et de son environnement, à une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement, et enfin à une étude des mesures envisagées par le maître de l'ouvrage pour supprimer, réduire et si possible compenser les éventuelles conséquences dommageables du projet sur l'environnement.

Pour ce qui concerne notamment le ruisseau des Angés, il est également précisé que les travaux menés sur le bassin versant de ce cours d'eau seront soumis à une déclaration spécifique prévue par le code précité (article R.214-1).

Les observations émises ne remettent pas en cause les choix fondamentaux du projet d'aménagement, ne constituent pas des obstacles à sa réalisation et n'appellent pas d'inflexions significatives.

Aussi et eu égard à l'objet du projet qui est d'améliorer les liaisons entre le quartier du Séqué et le centre-ville, en aménageant de manière qualitative des espaces pour l'ensemble des circulations piétonnes, cyclables et motorisées (dont le transport collectif), il est proposé au conseil municipal de clôturer la procédure de concertation préalable au projet d'élargissement des chemins de Pinède et de Loustaounaou et d'approuver le bilan de cette concertation.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoipé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoipé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** – Fourniture de mobilier urbain divers  
– Attribution des marchés.

La ville de Bayonne planifie tous les ans la pose de mobilier urbain divers. Les acquisitions correspondantes sont effectuées par le biais d'un marché de fourniture à bons de commande, d'une durée d'un an, renouvelable trois fois pour la même durée, lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Il se décompose en sept lots attribués séparément :

- lot 1 : fourniture de potelets de protection (estimé à 100 potelets double gorges par an et 30 potelets de diamètre 60mm)
- lot 2 : fourniture de barrières de ville (estimé à 120 barrières par an)
- lot 3 : fourniture de pieux d'ancrage pour poteaux (estimé à 260 pieux d'ancrage par an)
- lot 4 : fourniture de supports vélo (estimé à 30 supports par an)
- lot 5 : fourniture de supports moto (estimé à 20 supports par an)
- lot 6 : fourniture de bornes de stationnement (estimé à 100 unités)
- lot 7 : fourniture de bancs et banquettes (estimé à 10 bancs et 5 banquettes par an).

Il a été également demandé aux candidats de proposer deux prestations alternatives : intégration d'une fixation sur platine pour les lots 1, 2, 4 et 5 et, spécifiquement pour le lot 2, présence d'une rosace pour barrière tube creux. De plus, des prestations supplémentaires ont été demandées : un système amovible pour potelets (lot 1), un accoudoir central pour les bancs (lot 7).

Après analyse effectuée conformément aux critères de sélection des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 29 septembre 2011, a attribué les différents lots du marché aux sociétés suivantes :

- lot 1 : société DECLIC pour un montant estimatif annuel de 9 060 € HT (solution de base + prestation alternative + prestation supplémentaire) ;
- lot 2 : société DECLIC pour un montant de estimatif annuel de 16 025 € HT (solution de base + prestations alternatives) ;
- lot 3 : société MILLET-CULINOR pour un montant estimatif annuel de 12 875 € HT ;
- lot 4 : société MILLET-CULINOR pour un montant estimatif annuel de 8 010 € HT (solution de base + prestation alternative) ;
- lot 5 : société PROVILLE pour un montant estimatif annuel de 5 785 € HT (solution de base + prestation alternative) ;
- lot 7 : société SINEU GRAFF pour un montant estimatif annuel de 6 657 € HT (solution de base + prestation supplémentaire).

Il est précisé que la procédure a été classée sans suite pour le lot 6, aucune offre n'ayant été remise.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les titulaires ci-dessus désignés, les marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Gastambide présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** – Toponymie – Dénominations de voies et lieux.

La présente délibération, sur propositions de la commission extra-municipale « patrimoine et toponymie » du 28 septembre 2011, a pour objet d'attribuer un nom aux voies et aux lieux suivants :

Esplanade du Polo Beyris : Esplanade Etienne BALSAN (1878-1953), créateur du terrain de polo en 1922.

Giratoire à l'intersection de l'avenue Paul Pras et de l'avenue Raoul Follereau : Giratoire Suzanne ELOSU (1901-1980), médecin et conseillère municipale.

Giratoire avenue du Huit Mai 1945, au droit du n° 27 : Giratoire de LARRONDOUETTE.

Giratoire avenue du Huit Mai 1945, au droit de Technocité : Giratoire TECHNOCITE.

Giratoire à l'intersection de la rue Raoul Perpère et de la rue des Pontots: Giratoire PERPERE.

Placette au droit de la passerelle piétonne à Saint-Bernard : Placette Roger ETCHEGARAY (1916-2007), syndicaliste dit « l'avocat des pauvres ».

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces dénominations.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoipé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoipé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Remises gracieuses de créances.

Les services municipaux ont été saisis de plusieurs demandes de remises gracieuses émanant de familles en difficulté financière, ayant des factures impayées, principalement d'eau et de services périscolaires (restaurants scolaires et/ou garderies). Contrairement aux délais de paiement, qui relèvent de la compétence du trésorier municipal, l'annulation de créance ne peut intervenir que sur délibération du conseil municipal.



Suite à l'examen de la situation des personnes concernées par une assistante sociale, il est proposé de répondre favorablement à ces demandes, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 6 136,35 € et le montant des remises gracieuses à 4 545,76 € (voir détail en annexe).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2011 – Attribution de subventions aux associations.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur quelques demandes nouvelles de subventions transmises par plusieurs associations et qui concernent soit leur fonctionnement courant, soit des projets spécifiques.

Subventions de fonctionnement

Prévention routière : 1 334 € au titre du partenariat engagé avec les policiers municipaux dans le cadre d'actions d'éducation à la sécurité routière et de formation des futurs conducteurs, menées auprès des élèves des écoles bayonnaises.

Société Nautique de Bayonne : 1 600 € au titre du fonctionnement de l'association.

### Subventions exceptionnelles

Association des habitants du quartier Saint-Bernard : 500 € pour participation complémentaire au financement du 20<sup>ème</sup> anniversaire de sa création.

Association JFB Lagunak : 23 000 € pour le festival de musique « Black and basque » correspondant à la participation obtenue de l'Agglomération Côte Basque-Adour conformément au plan de financement approuvé par délibération du 21 juillet 2011.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'association JFB Lagunak.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Gestion de la dette - Délégation d'attribution au maire en matière de couverture des emprunts à taux variable.

La variation des taux d'intérêt et ses conséquences sur les frais financiers incitent à étudier la mise en place d'instruments de couverture du risque d'une forte remontée des taux variables.

Au 7 octobre 2011, l'encours de la dette de la Ville (tous budgets confondus) est composé de quarante-six contrats totalisant 76 M€. Sa répartition par type de taux est la suivante :

Type de taux	Encours (au 7 oct. 2011)	Part de l'encours	Taux moyen
Fixe	47 765 429 €	63%	3,92%
Fixe à phase	1 858 320 €	2%	3,66%
Variable	16 048 255 €	21%	2,05%
Livret A	8 098 352 €	11%	2,56%
Barrière avec multiplicateur	2 237 928 €	3%	4,29%
Total	76 008 283 €	100%	3,39%

Au vu des taux d'intérêt élevés payés par certaines collectivités locales pour des emprunts dits structurés, une charte de bonne conduite a été conclue en décembre 2009, au niveau national, entre les associations d'élus et les établissements financiers (dite « charte Gissler »). A cette occasion, une typologie des emprunts selon leur niveau de risque a été définie et s'impose désormais comme un référentiel unique. Dans cette classification, le niveau « 1A » correspond au type d'emprunt le moins risqué, tandis que le niveau « 5F » correspond au risque le plus fort.

La répartition de la dette de la Ville selon cette charte est la suivante :

Capital restant dû (au 7 octobre 2011)	Nombre de contrats	Part de l'encours	Classification des risques « Gissler »
73 770 355 €	45	97 %	1A
2 237 928 €	1	3 %	1D

La répartition par type de taux et selon la typologie de risques « Gissler » permet de constater que la dette de la Ville est largement sécurisée à ce jour. Pour autant, une forte augmentation des taux variables est toujours possible et il apparaît souhaitable de se prémunir contre cette éventualité. Il est donc proposé de recourir à des instruments de couverture qui permettent de modifier, figer ou garantir un taux, en contrepartie du versement d'une prime. Cette prime peut être payée en une seule fois à la signature du contrat ou lissée dans le temps sous la forme d'une majoration de la marge initiale du prêt.

Ce type d'opération nécessite une délégation d'attribution spécifique à Monsieur le Maire, qui dispose par ailleurs d'une délégation pour la réalisation des emprunts prévus au budget ainsi que pour le renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie.

Ainsi, dans le souci d'optimiser la gestion de la dette et plus particulièrement d'éviter un surcoût de frais financiers en cas de forte hausse des taux variables, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser des opérations de couverture des risques de taux, qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

Ces contrats ont pour objet de réaliser des échanges de taux d'intérêt ou des garanties de taux, dont les résultats dépendent des variations futures des taux de référence. Ils sont complètement dissociés de l'opération de prêt initiale et n'apportent donc pas de ressources budgétaires d'investissement. Ils peuvent être contractés avec une autre banque que celle ayant réalisé le prêt initial et porter sur des durées et/ou un montant différent(s) de ceux de la dette couverte. Ils n'affectent que la section de fonctionnement sous forme d'intérêts à verser ou d'intérêts à recevoir.

La présente autorisation vise l'ensemble des contrats de prêts à taux variable du stock actuel de la dette, ainsi que les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice. Sont plus particulièrement concernés, en raison de leur montant élevé et leur durée résiduelle significative, les deux contrats suivants :

- contrat n° 99447 : capital restant dû de 3,9 M€ d'une durée résiduelle de 12 ans et 5 mois ; indexation actuelle : Euribor 3 mois + marge de 1 % ;
- contrat n° 99450 : capital restant dû de 3,8 M€ d'une durée résiduelle de 18 ans ; indexation actuelle : Euribor 3 mois + marge de 0,55 %.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la Ville. De même, la durée des contrats de couverture ne pourra pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence de ces contrats de couverture pourront être le T4M, le TAM, l'EONIA, le TMO, le TME, le TAG ou l'EURIBOR.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés. Des primes ou commissions pourront être versées aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 7 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 1 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le principe du recours à des instruments de couverture du risque de taux ;
- de déléguer à Monsieur le Maire, en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le pouvoir de négocier et conclure avec des établissements financiers les contrats correspondants et à procéder à toutes les opérations subséquentes, dans les conditions précisées ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoipé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoipé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** – Lotissements communautaires Donzacq I et II - Transfert des équipements de voirie par l'Agglomération Côte Basque-Adour au profit de la commune de Bayonne.

La réalisation et la commercialisation des lotissements communautaires de Donzacq I et II étant maintenant achevées, et les pièces du lotissement le prévoyant, il est nécessaire que les équipements de voirie soient transférés à la commune de Bayonne pour être intégrés dans son domaine public.

Il s'agit des parcelles BN 352, BN 363, BN 369, CT 292, CT 303, CT 304, CT 306 et CT 312, représentant 28 360 mètres carrés, et ce conformément au plan ci-joint.

C'est la raison pour laquelle il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser l'acquisition à l'euro symbolique de ces parcelles servant d'assise à la voirie concernée et habiliter Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes permettant la concrétisation de l'opération avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** - Cession d'un immeuble sis 10 impasse du Coût à Anglet.

Dans le cadre de la succession Howard-Johnston, un immeuble sis 10 impasse du Coût à Anglet a été légué à la ville de Bayonne.

Cet immeuble, d'une superficie habitable de 230 m<sup>2</sup>, repose sur la parcelle BM 146 d'une superficie de 1 017 m<sup>2</sup> située dans un quartier résidentiel d'Anglet à proximité de la Chambre d'Amour. Il se trouve en zone UB du plan local d'urbanisme d'Anglet avec un coefficient d'occupation des sols de 0,25, les constructions ne pouvant comprendre que deux niveaux.

N'ayant pas vocation à rester propriétaire d'un immeuble d'habitation en dehors de ses limites territoriales, la ville a donc décidé sa cession.

Monsieur Laurent Max-Starkman, propriétaire de l'immeuble voisin, s'est montré intéressé pour son acquisition et propose un montant de 700 000 € nets vendeur, nettement supérieur à l'estimation des services fiscaux en date du 13 octobre 2010.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de répondre favorablement à cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des opérations permettant la cession de cet immeuble, puis à signer avec Monsieur Laurent Max-Starkman ou toute société qui se substituerait à lui, l'acte concrétisant la transaction moyennant le prix de 700 000 € nets vendeur.

Il est précisé que les fruits de la vente seront affectés à la gestion du musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne, conformément aux vœux de la testatrice.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** – Projet de cession d'un immeuble sis 18 rue de Fontenailles à Lausanne (Suisse).

Dans le cadre de la succession Howard-Johnston, un immeuble sis 18 rue de Fontenailles à Lausanne (Suisse) a été légué à la ville de Bayonne.

Situé dans le quartier résidentiel s'étendant de la gare de Lausanne jusqu'au lac de Genève, cet immeuble, d'un état correct, élevé sur 2 étages plus combles, comprend 7 appartements occupés partiellement.

N'ayant pas vocation à rester propriétaire d'un immeuble d'habitation en dehors de ses limites territoriales, la ville envisage sa cession.

Elle a donc sollicité Maître Terrier, notaire à Lausanne, en collaboration avec Maître Baumann, avocat, et Maître Dassy, notaire chargé de la régularisation de la succession pour le compte de la ville de Bayonne, afin d'engager les démarches préalables à une procédure de vente par appel d'offres, gage d'une réelle concurrence entre les acquéreurs potentiels.

Aussi, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser le lancement de la procédure de cession de cet immeuble sous forme d'appel d'offres par l'intermédiaire de l'étude de Maître Terrier, notaire à Lausanne ;
- d'approuver les modalités de l'appel d'offres figurant en annexe de la présente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au lancement de cette procédure.

Le conseil municipal sera de nouveau saisi à l'issue de cette procédure pour autoriser la cession de ce bien au profit de la personne retenue et au prix fixé.

Il est précisé que les fruits de la vente seront affectés à la gestion du musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne, conformément aux vœux de la testatrice.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Gastambide présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FONCIER** - Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association Aviron Bayonnais rugby amateur pour des locaux sis complexe sportif de la Floride.

La ville de Bayonne a la volonté de développer sur le complexe de la Floride, un pôle sportif majeur en faveur du sport amateur. Dans ce cadre, elle a récemment créé une nouvelle piste d'athlétisme, un terrain de rugby en synthétique et réhabilité deux terrains de grands jeux engazonnés.

En complément de ces aménagements et afin de faciliter le fonctionnement de l'association Aviron Bayonnais rugby amateur présente quotidiennement sur les lieux, un bâtiment modulaire comprenant un local à usage administratif de 15 m<sup>2</sup> et une salle de réception de 90 m<sup>2</sup> a été implanté dans l'enceinte du complexe.

Ces locaux doivent permettre à l'association d'assurer la gestion administrative des entraînements et des compétitions ainsi que d'organiser les réceptions d'après match (école de rugby, cadets, juniors, espoirs et centre de formation).

Eu égard à l'affectation de ces biens, il convient de formaliser un contrat d'occupation du domaine public, celle-ci étant consentie à titre gratuit pour une période d'une année, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction.

Il est précisé que la ville de Bayonne se réserve le droit de pouvoir disposer de ces locaux dans le cadre de manifestations d'intérêt communal.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public ci-annexée en faveur de l'Aviron Bayonnais rugby amateur, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** – Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association « Les Gars de l'Aviron » pour des locaux sis stade Jean Dauger.

Collectif composé d'associations bayonnaises et de supporters, l'association « Les Gars de l'Aviron » a pour objet social l'organisation d'animations au sein du stade Jean Dauger et dans la ville, à l'occasion des rencontres de l'Aviron Bayonnais rugby pro.

Dans le cadre de ses activités, l'association accueille et encadre ainsi, les jours de match, 100 enfants (de 6 à 11 ans) du Ttikikop.

En vue de la préparation et de la mise en œuvre de ces animations, l'association « Les Gars de l'Aviron » sollicite l'autorisation d'occuper des locaux à usage administratif dans l'enceinte du stade.

Compte tenu de la vacance de locaux sous la tribune de face, il est proposé de mettre à disposition de l'association, à titre gratuit, un bureau de 9 m<sup>2</sup> et une salle de réunion de 20 m<sup>2</sup> partagée avec la section pelote de l'Aviron Bayonnais omnisports.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public ci-annexée en faveur de l'association « Les Gars de l'Aviron » et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 20 octobre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : REGIE DES EAUX** - Attribution d'une gratification de stage à M. Alexandre Delors.

Monsieur Alexandre Delors, étudiant en Master 2 Recherche Géographie, se spécialise dans les domaines de l'aménagement, l'environnement et la gestion de l'eau.

Afin de préparer son diplôme, il souhaite effectuer un stage au sein de la Régie des Eaux d'une durée de 6 mois, du 9 janvier au 9 juillet 2012.

Durant ce stage, Monsieur Delors travaillera sur la mise en concordance du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune et du schéma de distribution d'eau potable.

Il aura plus particulièrement pour objectifs :

- d'une part de déterminer la pertinence des réseaux existants en fonction des possibilités de construction offertes par le PLU ;
- d'autre part, de définir les zones de renforcement de réseaux, voire d'extension permettant de compléter le plan pluriannuel d'investissement.

Le stagiaire sera tout d'abord basé à la direction de l'urbanisme pour quelques semaines de façon à bien appréhender le PLU, avant d'intégrer la Régie des Eaux pour la réalisation de l'étude.

Dans ce contexte, et conformément au décret n° 2009-885 fixant une rémunération minimale des stages d'une durée supérieure à deux mois consécutifs, il est demandé au conseil municipal d'accorder à ce stagiaire une gratification d'un montant mensuel conforme au texte en vigueur (12,50% du plafond horaire de la sécurité sociale), soit 417,09 € à ce jour.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : REGIE DES EAUX** - Site de Marracq - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

La Régie des Eaux exploite sur le site de Marracq (parcelle BV 88) deux châteaux d'eau ainsi qu'un réservoir de stockage enterré.

Dans le cadre de l'entretien de cette propriété, et en respect des réglementations relatives aux protections des sites de stockage et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, les clôtures existantes doivent être renouvelées et de nouvelles installées.

Un dossier de déclaration préalable de travaux a été préparé en ce sens par la Régie des Eaux.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer ce dossier et à signer tous les documents et actes afférents.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : URBANISME** - Réforme de la fiscalité de l'aménagement - Mise en place du nouveau dispositif de la taxe d'aménagement.

La loi du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 a réformé la fiscalité de l'aménagement. Une nouvelle taxe, la taxe d'aménagement (TA) a été créée pour financer les équipements publics engendrés par l'urbanisation de la commune. Elle se substitue notamment à l'actuelle taxe locale d'équipement (TLE) ou encore aux programmes d'aménagement d'ensemble (PAE).

Elle entrera en vigueur à compter du 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un plan local d'urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %. La commune peut toutefois fixer librement, dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 du code de l'urbanisme, un autre taux et dans le cadre de l'article L.331-9, un certain nombre d'exonérations. Elle peut aussi, conformément à l'article L.331-13-6°, augmenter jusqu'à 5 000 € la valeur forfaitaire de l'emplacement de stationnement des aires de stationnement non comprises dans la surface visée à l'article L.331-10.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants, il est proposé au conseil municipal :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 % (cinq pour cent) ;
- d'exonérer partiellement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme à raison de 50 % de leur surface, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7, à savoir les logements aidés par l'Etat (PLUS, PLS et PSLA), les logements financés en PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration) étant exonérés de plein droit ;
- de fixer pour les aires de stationnement non comprises dans la surface visée à l'article L.331-10, la valeur forfaitaire par emplacement à 5 000 € (conformément à l'article L.331-13-6° du code de l'urbanisme).

A compter de l'entrée en vigueur de la taxe d'aménagement (TA), la présente délibération est applicable pour une durée de trois ans. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés chaque année par nouvelle délibération.

Le présente délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département, au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : URBANISME** – Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire par Habitat Sud Atlantic pour la démolition et reconstruction de la maison « Balen ».

Une demande de permis de construire a été déposée le 1<sup>er</sup> septembre 2011 par Habitat Sud Atlantic/Office public de l'habitat de Bayonne, pour la démolition et la reconstruction d'une maison individuelle sur un terrain cadastré AV 2, sis 38 chemin de Saint-Etienne (lieu-dit Maison Balen), appartenant à la ville de Bayonne.

En application de l'article R.423-1 du code de l'urbanisme, la demande de permis de construire ou de permis de démolir est déposée soit par le ou les propriétaires du ou des terrains, leur mandataire ou par une ou plusieurs personnes attestant être autorisées par eux à exécuter les travaux.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Habitat Sud Atlantic/Office public de l'habitat de Bayonne à déposer la demande de permis de construire correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

Mme Boé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE** – Zone de restauration immobilière  
– Attribution de subventions par la ville.

1) SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations des 2 février 1994, 21 mars 2002 et 22 décembre 2005 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les nouvelles demandes déposées. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %).

PROPRIETAIRES	ADRESSES	MONTANTS TRAVAUX TTC (en €)	MONTANTS SUBVENTIONS (en €)		
			Montants possibles	Plafonds	Montants retenus
NEPLAZ Guy	21, rue Vieille Boucherie	16 348,00	5 865,66	11 880,00	5 865,66
LIPSYC	7, rue du Pilori	17 267,00	4 663,52	7 392,00	4 663,52
DUBROCA Chantal	15, rue des Cordeliers	13 843,48	376,64	7 920,00	376,64
EURL FERCHA	48, rue Pannecau	5 023,00	1 506,96	5 280,00	1 506,96
PENA TAURINE	3, rue du Moulin	6 330,00	1 776,62	5 280,00	1 776,62
FRIEMEL Odile	28, rue Pannecau	226 648,46	10 607,61	7 128,00	7 128,00
TESSIER	2, ruelle Port-Neuf	127 544,00	9 535,37	8 316,00	8 316,00
Copropriété	16, quai Chaho	25 731,00	1 985,72	3 960,00	1 985,72
SCI LES PAPILLONS	27, rue Douer	309 789,00	16 293,95	29 568,00	16 293,95
SAMII Kamram	6, quai Chaho	358 337,00	32 288,57	13 200,00	13 200,00
LESBATS	10, rue Marengo	69 203,00	6 718,35	4 752,00	4 752,00
Copropriété	16, rue Albert 1 <sup>er</sup>	118 505,00	10 710,23	11 880,00	10 710,23
ALLEMAN Olivier	48, rue d'Espagne	203 128,00	9 566,63	9 372,00	9 372,00
Copropriété	5-7-9, rue de Luc	167 342,00	29 703,96	14 058,00	14 058,00
SCI PASSEMILLON	17, rue Passemillon	278 013,00	25 449,51	13 200,00	13 200,00
IROULEGUY	8, rue Aristide Briand	24 898,78	749,77	20 130,00	749,77
COIGNARD Ronan	6, rue du Pilori	6 902,00	2 279,84	5 280,00	2 279,84
Copropriété	9, rue Bourgneuf	3 407,65	759,26	21 120,00	759,26
Copropriété	13, rue Pelletier	32 494,00	9 931,01	7 920,00	7 920,00
LAURENT Michel	2, rue Pierre Lesca	21 189,85	1 353,00	31 680,00	1 353,00
GALTIE Nathalie	25, rue Orbe	34 363,00	4 304,40	21 120,00	4 304,40
BEQUET Patrick	21, rue Pontrique	1 232,00	389,93	3 960,00	389,93

Travaux devant être commencés avant le 1<sup>er</sup> novembre 2012

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de Bayonne, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

## 2) SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A CELLES DE L'ANAH

PROPRIETAIRES	IMMEUBLES CONCERNES	MONTANTS TRAVAUX en € TTC	SUBVENTIONS ANAH en €	SUBVENTIONS VILLE en €
AFUL 34-36, rue d'Espagne	34-36, rue d'Espagne	706 300,35	152 412,00	16 100,00
AFUL PASTEUR	8, place Pasteur	465 761,40	90 081,00	13 009,00
AFUL ARGENTERIE	6, rue Argenterie	462 846,44	93 582,00	13 398,00

Le montant total des subventions pour cette séance est de 173 468,50 €, induisant un montant total de travaux de 3 702 447,41 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE** – Agglomération Côte Basque-Adour – Rapport d'activités 2010.

Conformément à la loi sur l'intercommunalité du 12 juillet 1999 (article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales), le président de l'Agglomération Côte-Basque Adour a transmis aux communes membres, le rapport d'activités 2010 de la communauté ainsi que le compte administratif 2010, documents qui ont été approuvés par le conseil communautaire respectivement lors des séances du 30 septembre 2011 et du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Le rapport d'activités intègre notamment les éléments du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, ainsi que celui relatif au service public de l'assainissement.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par l'Agglomération Côte Basque-Adour de son rapport d'activités pour l'année 2010, accompagné de son compte administratif (budget principal et 4 budgets annexes).

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**SECRETAIRE** : M. Gastambide.

Mme Chevrel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **COOPERATION INTERCOMMUNALE**- Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Rapport d'activités 2010.

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il vous est présenté le rapport d'activité du syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak, transmis par sa présidente.

Le SIVU Txakurak assure l'organisation administrative et comptable de l'activité de fourrière animale pour le compte de 20 communes : Anglet, Bassussarry, Bayonne, Biarritz, Briscous, La Bastide-Clairence, Cambo-les-Bains, Lahonce, Mouguerre, Saint-Pierre-d'Irube, Urcoit, Urt, Ustaritz, Villefranque, Halsou, Hasparren, Itxassou, Bidart, Boucau et depuis 2011, Arcangues.

Il a confié la gestion de la fourrière intercommunale à l'association Animaux Assistance Europe qui est dans le même temps chargée de la capture et de la récupération des animaux errants et abandonnés sur le territoire des communes membres.

Le compte administratif 2010 fait apparaître un résultat excédentaire de fonctionnement de 18 931,88 € après intégration du résultat antérieur (10 626,01 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 197 043,66 € et comprennent principalement la participation versée à l'association Animaux Assistance Europe, qui s'élève à 184 000 € (178 000 € en 2009), soit une augmentation de 3,4 %.

Les recettes réelles de fonctionnement proviennent des contributions des communes membres : 207 127,77 € dont 53 586,25 € pour Bayonne.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 315,55 € et correspondent pour 2 565,55 € au remboursement de la part en capital de l'emprunt souscrit en 2006 pour l'acquisition d'un véhicule.

La balance générale du compte administratif 2010 est jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal prend connaissance du présent rapport, qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.